



# « L'ETERCIEN »

N°4  
Décembre  
2015

☎ : 04.50.69.71.80  
📠 : 04.50.69.41.28  
✉ : [mairie@etercy74.fr](mailto:mairie@etercy74.fr)

## Horaires

### Ouverture au public :

Mardi 17h00-19h00  
Jeudi 17h00-19h00

Exceptionnellement, la permanence du mardi 22 décembre est décalée au mercredi 23 décembre.

Pendant les Fêtes, la mairie sera fermée du 28 au 31 décembre.

Néanmoins, la permanence pour les inscriptions électorales aura lieu le 31 décembre 2015 de 10h à 12h.

## Sommaire:

Edito..... page 1  
Agenda ..... page 1

Délibérations..... page 2

Déclarations de travaux  
Permis de construire  
..... page 3

Recensement ..... page 4

Chers Eterciens,

**A** lors que notre Maire Jacques COPPIER a été dans l'obligation de s'absenter ces dernières semaines, j'ai le plaisir aujourd'hui de m'adresser à l'ensemble des habitants de notre commune. Je voudrais tout d'abord, au nom de notre Conseil Municipal, souhaité à Jacques un prompt rétablissement afin qu'il retrouve au plus vite ses fonctions.

Notre territoire national a récemment été terriblement meurtri dans sa chair et ses valeurs ; Après le temps de la compassion pour les victimes, de l'union et de la solidarité, il est du devoir de chacun et notamment des élus d'assumer ses responsabilités.

A l'aube de l'année 2016, l'enjeu principal consistera à maîtriser nos dépenses de fonctionnement pour maintenir une capacité d'investissement et un niveau adéquat de services à la population. A ce titre, nous devons remercier l'ensemble du personnel communal et les responsables de nos associations qui ont su intégrer cette nouvelle contrainte tout en maintenant leur dynamisme et leur qualité de service.

Malgré la baisse des dotations de l'état et l'augmentation de nouvelles charges obligatoires, notre Municipalité a fait le choix de poursuivre un investissement structurant et d'avenir en maintenant son effort financier en direction de l'école et de la jeunesse. Après la restructuration des classes élémentaires, l'équipement de la quatrième classe créée en Septembre 2015, le renouvellement du parc informatique et de son réseau, l'école subira, dans les prochaines semaines, des travaux importants permettant la création d'une nouvelle classe et l'agrandissement de la salle de repos.

Dans le cadre du projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté par le Préfet de Haute-Savoie, le Conseil Municipal d'Etercy s'est prononcé favorable à ses propositions. Alors que le Conseil Communautaire de Rumilly (C3R) souhaite majoritairement une extension de son périmètre au territoire de la Communauté de Communes d'Alby, vos 2 représentants se sont opposés à cette fusion et se sont positionnés en faveur du projet présenté par le Préfet.

Quelque en soit la décision, qui sera prise avant le 31 Mars 2016, notre territoire départemental connaîtra une restructuration visant notamment à favoriser la maîtrise des dépenses publiques.

Pour terminer, qu'il me soit permis, au nom de l'ensemble du Conseil Municipal de vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année.

**Lionel SALSON**  
1er adjoint

### **A vos agendas ...**

Les vœux du Maire .....Le 08 janvier 2016 (Municipalité) 18h30  
Tournoi de Belote .....Le 10 Janvier 2016 (organisé par l'APE)  
Le Repas des Aînés .....Le 31 janvier 2016 (organisé par le CCAS)  
Recensement .....Du 21 Janvier au 20 Février 2016

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Etat non exhaustif des dernières délibérations du Conseil Municipal.



### Conseil Municipal du 24 Septembre 2015

- Dans le cadre de la loi ALUR, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, le département de la Haute-Savoie sera raccordé au Système National d'Enregistrement (SNE) pour toutes les demandes de logement social. Le Conseil Municipal a demandé à ce que la commune soit désignée service enregistreur.
- Une convention a été signée avec l' Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie pour permettre l'installation d'un camion pizza à proximité de la mairie.
- L'école a bénéficié d'une subvention exceptionnelle de 302,47 € suite à l'ouverture d'une 4ème classe à la rentrée.

### Conseil Municipal du 29 Octobre 2015

- Suite à la réforme des rythmes scolaires, la commune s'est engagée en 2014 à mettre en place un **Projet Éducatif Territorial (PEDT)**. Celui-ci consiste à organiser des activités périscolaires pour les élèves maternelles et élémentaires. Le Conseil Municipal a approuvé la convention relative à sa mise en place.
- La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République confie à chaque Préfet le soin d'élaborer, en concertation avec les élus, un Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, dont l'adoption est prévue au plus tard le 31 mars 2016.  
Le Conseil Municipal a émis un avis favorable à celui-ci.
- La commune renouvelle sa participation aux centres de vacances UFOVAL à 4,25 € par journée et par enfant d'Etercy pour l'année 2016.
- M. Jacques COPPIER, Maire, sera absent jusqu'à la fin de l'année et est remplacé provisoirement par son 1<sup>er</sup> Adjoint, M. Lionel SALSON, dans la plénitude de ses fonctions.  
Pendant son absence, M. Jacques COPPIER ne percevera aucune indemnité.

### Conseil Municipal du 26 novembre 2015

- Après les travaux de restructuration des classes élémentaires qui ont eu lieu au cours de l'été 2015, la municipalité lance les consultations des entreprises pour la seconde phase de travaux et l'extension de l'école maternelle et du préau.  
La Commission d'Appel d'Offres se réunira le 23 décembre prochain pour examiner les candidatures et nommer les entreprises retenues. Les travaux débuteront dès mars prochain pour s'achever en octobre 2016.

### **CIRCULATION DANS LE VILLAGE**



Nous rappelons que le code de la route limite la vitesse en agglomération à 50 km/heure et également à 30 km/heure dans certaines zones. D' autre part la priorité à droite est à respecter durant toute la traversée du village soit sur une distance de 1600 mètres. **La sécurité de tous en dépend.**



## **DECLARATIONS DE TRAVAUX**

N°	Nom/Prénom	Nature des travaux	Décision
15 x 0004	BOLLON Frédéric	abri de jardin	Accordé
15 x 0005	ROCHON VOLLET Patrick	véranda	Accordé
15 x 0006	QUINET Sophie	drainage et enfouissement réseaux	Accordé
15 x 0007	BORNEND Jérôme	pose vélux sur toit	Accordé
15 x 0008	GAILLARD Georges	abri de jardin	Accordé
15 x 0009	DUNAND-CHATELLET Maryse	modification de façade	Accordé
15 x 0010	SERVETTAZ Guillaume	réfection toiture	Accordé
15 x 0011	ATTIOGBE Vincent	piscine	Accordé
15 x 0012	QUINCHON Nathalie	Portail	Accordé
15 x 0013	RICHARD Jean Claude	véranda	Accordé
15 x 0014	BONNAILLIE Bruno	isolation extérieure	Accordé
15 x 0015	JOUSSEAUME Bernard	ouverture 2 fenêtres sur façade	Accordé
15 x 0016	GRUFFAT Mikael	dépose - pose toiture bâtiment agricole	Accordé
15 x 0017	NEVES Manuel	remplacement portail - installation nouveaux portails	Accordé
15 x 0018	CUSIN Alain	serre (tunnel)	Refusé
15 x 0019	MORET-DAVOINE André	réfection façade (enleve bardage, crépi mur)	Accordé
15 x 0020	N'GOMA Adrien	piscine	Refusé
15 x 0021	THEVENOUD Serge	piscine	Refusé
15 x 0022	SERVETTAZ Guillaume	agrandissement porte-fenêtre	Accordé
15 x 0023	TRANCHANT Jean-Christophe	serre (tunnel)	Refusé
15 x 0024	N'GOMA Adrien	piscine	Refusé
15 x 0025	THEVENOUD Serge	piscine	Refusé
15 x 0026	SAVRY Nicolas	piscine	Accordé
15 x 0027	BUISSON Sébastien	réfection toiture	Accordé
15 x 0028	N'GOMA Adrien	piscine	Accordé
15 x 0029	BASTIAN PATRICK	clôture haie	Accordé

## **PERMIS DE CONSTRUIRE**

N°	Nom/Prénom	Nature des travaux	Décision
PC 74 11715x0003	QUINET Sophie	modification façade, menuiseries extérieures	Refusé
PC 74 11715x0004	mairie d'Etercy	extension école primaire	Accordé
PC 74 11715x0005	THILLOU Pierre	extension maison existante	Accordé
PC 74 11715x0006	AST Groupe	construction 13 villas Champs Montagny	en cours
PC 74 11715x0007	CAP Sébastien	maison individuelle	en cours

## RECENSEMENT 2016



Cette année, vous allez être recensé(e). Le recensement se déroulera du 21 janvier au 20 février 2016.

Vous pourrez répondre par Internet ou en utilisant des questionnaires papier.

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. **Il détermine la population officielle de chaque commune.** De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, ...

Le recensement permet aussi de connaître les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés pour aller travailler, conditions de logement...

**Au niveau local**, le recensement sert notamment pour **ajuster l'action publique** aux besoins des populations :

- décider des **équipements collectifs** nécessaires (écoles, maisons de retraite, etc.),
- préparer les **programmes de rénovation** des quartiers,
- déterminer les **moyens de transports** à développer...

Il aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public. Il permet ainsi de mieux répondre aux besoins de la population.

**C'est pourquoi votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique.**

**Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur.** Il sera muni d'une carte officielle qu'il doit vous présenter. Il est tenu au secret professionnel. Il vous remettra les documents nécessaires pour vous faire recenser, en ligne ou sur papier.

**Vos réponses resteront confidentielles.** Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes, conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr) Vos agents recenseurs et votre mairie sont également à votre écoute.

**Nous vous remercions par avance de votre participation et vous invitons vivement à privilégier la déclaration par Internet, dans un souci d'efficacité et de rapidité.**



Mmes Nicole COLANTONI et Colette FAUCHE ont été désignées agents recenseurs par le Conseil Municipal.

Nous vous remercions de leur réserver le meilleur accueil.

### Locations de tables:



L'ACCA, APE, Comité des Fêtes et Municipalité sont propriétaires de tables et de bancs. Vous pouvez les louer pour le prix de 3 euros pour une table et deux bancs. Ce matériel est à récupérer au local: 95 route des frasses (restitution au même endroit). Cette année la location est gérée par l'APE.

Réservations auprès de:

Sophie Boisier: 06.19.56.76.67

En cas d'absence:

Cédric Quillet: 06.37.08.77.33